
Konkurse Faillites Fallimenti

No 199 Freitag, 13.10.2006 124. Jahrgang

1. *Débitrice:* **Mobidrive SA**, Avenue des Champs-Montants 16a, en droit, **2074 Marin-Epagnier**
2. *Délai pour contester l'état de collocation:* 20 jours après la publication
3. *Délai pour contester l'inventaire:* 10 jours après la publication
4. *Remarques:* En fait : Rue des Draizes 3, 2000 Neuchâtel
Dans le même délai de dix jours, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47,49,80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.

Office des faillites
2053 Cernier

(00192559)